

CRÉER VOTRE COMPTE PERSONNEL **EST INDISPENSABLE !**

Vos décomptes de cotisations sont disponibles et téléchargeables sur votre espace personnel. Essentiels à votre comptabilité, connectez-vous sur votre portail affilié mis à votre disposition pour y accéder.



**Désormais plus aucun document personnel
ne vous sera envoyé en version papier.
N'attendez plus, rendez-vous sur la cprn.fr**



PORTAIL AFFILIÉ

CRÉER VOTRE COMPTE PERSONNEL

ON VOUS GUIDE

Vous disposez d'un espace dédié, pensé en fonction de votre profil et de vos besoins. Le portail affilié vous permet de :

- Retrouver l'ensemble de vos documents comptables et personnel (estimation retraite, décompte de cotisation, attestation fiscale, certificat d'affiliation) ;
- Consulter et modifier vos données personnels en cas de changement de situation ;
- Accéder au relevé de Situation Individuelle (relevé de carrière pour tous les régimes confondus) ;
- Préparer votre retraite (estimation retraite, demande unique de retraite, rectification de carrière, suivi des demandes).

Nous vous invitons dès à présent à créer votre espace personnel pour bénéficier de toutes les fonctionnalités de la plateforme.



Pour vous accompagner, vous trouverez sur notre site internet une vidéo tuto vous guidant pas à pas. Nos équipes sont présentes et restent à vos côtés en vous garantissant une qualité de service durant cette transition.

- 1.** Connectez-vous au portail affilié depuis le site cprn.fr ou directement sur <https://portail.cprn.fr/accueil>



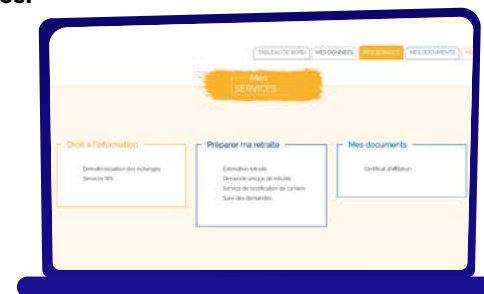
- 2.** Pour faciliter l'accès à la plateforme la CPRN a fait le choix de la solution d'authentification de la profession ID.NOT.

Notaires libéraux en activité, ce mode de connexion s'adresse à vous.



- 3.** Afin de garantir un haut niveau de sécurité pour la protection de vos données personnelles, une étape préalable permet de confirmer votre identité numérique. Cette étape est à réaliser qu'une seule fois.

- 4.** Vous avez désormais créé votre compte et êtes connecté à votre espace. Vous pouvez accéder à l'ensemble du portail CPRN et à vos données personnelles.



UN ACCÈS DÉLÉGATAIRE, POUR FACILITER LA GESTION ADMINISTRATIVE

Une fois votre compte créé, vous pouvez donner une délégation. Le délégataire dispose ainsi d'un accès limité aux services. Pour vous aider dans cette démarche, consultez notre dépliant dédié.



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

43, avenue Hoche - 75008 Paris

Tél. : 01 53 81 75 00

email : cotisation@cprn.fr - www.cprn.fr